



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2018
Français
Original : anglais

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution [2303 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur la situation au Burundi tous les trois mois, y compris sur tout fait public d'incitation à la haine et à la violence. Depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2018/89](#)), le 25 janvier 2018, mon Envoyé spécial pour le Burundi s'est rendu à plusieurs reprises au Burundi et dans la région, a tenu des consultations avec la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, et a présenté des exposés au Conseil de sécurité les 10 et 24 mai et le 9 août 2018. Il s'est par ailleurs entretenu avec le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, ainsi qu'avec l'ancien Président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, respectivement médiateur et facilitateur du dialogue mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

2. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation politique au Burundi depuis août 2018 et contient, entre autres, des informations sur les initiatives prises au niveau régional et les efforts déployés par mon Envoyé spécial pour relancer le dialogue interburundais, et renseignements sur les activités menées par les entités du système des Nations Unies dans le pays.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

3. Au cours de la période considérée, la signature d'une feuille de route pour les élections législatives de 2020 par le parti au pouvoir et plusieurs partis alliés ainsi que la nomination de nouveaux membres à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) sont deux événements importants qui méritent d'être signalés et qui ont tous deux été contestés par la coalition de l'opposition. De plus, le principal fait marquant de cette période a été la tenue de la cinquième session du dialogue interburundais en octobre.

4. Du 20 au 22 octobre, le facilitateur du dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est a tenu des consultations avec des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, de jeunes, des médias et des groupes religieux. Du 25 au 29 octobre, il a organisé la cinquième



session du dialogue. Le Gouvernement et le parti au pouvoir, tout comme ses alliés politiques et les organisations de la société civile affiliées, n'ont participé ni au dialogue ni aux consultations.

Situation dans le pays

5. Le 7 juin, le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, a promulgué la nouvelle constitution et annoncé par la même occasion qu'il ne se présenterait pas candidat à sa réélection aux élections de 2020. Par la suite, le 3 août, les membres du Ministère de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local ont invité les partis politiques officiels à se réunir dans la province de Kayanza pour débattre de questions relatives aux élections de 2020 et parvenir à un accord sur divers thèmes tels que la consolidation de la paix, la démocratie, la tolérance politique, le principe d'inclusion et la promotion des droits de l'homme. Sur les 32 partis officiels existant au Burundi, 22 étaient représentés à la réunion, qui a également porté sur le droit électoral et les lois relatives à l'organisation des partis politiques. À la fin de la réunion, une feuille de route pour les élections de 2020 a été adoptée par 20 des 22 participants, dont l'Union pour le progrès national (UPRONA) et d'autres partis considérés comme étant affiliés au parti au pouvoir, à savoir le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Bien que la feuille de route de Kayanza de 2018 n'ait pas été rendue publique, les participants à la réunion ont fait savoir : a) qu'on y saluait les efforts faits par le Gouvernement pour rétablir la paix au Burundi ; b) qu'on y appelait à la réalisation d'investissements dans le pays ; c) qu'on y encourageait la tenue d'élections libres, l'ouverture de l'espace politique et la liberté d'expression ; d) qu'on y soutenait le pluralisme politique ; e) qu'on y reconnaissait qu'aucun acteur politique, à l'exception de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir participé à la tentative de coup d'État de mai 2015, ne devait faire l'objet d'une action en justice ; f) qu'on y encourageait le retour des acteurs politiques et des réfugiés ; g) qu'on y garantissait l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante. Les signataires du document ont fait remarquer qu'il permettrait le retour des responsables politiques en exil ne se trouvant pas sous le coup de poursuites judiciaires au Burundi ainsi que leur inscription sur les listes électorales établies avant la tenue du référendum constitutionnel de mai 2018. Le 25 septembre, lors d'une émission radiophonique consacrée à la feuille de route de Kayanza, le Ministre adjoint de l'intérieur a déclaré que la nouvelle constitution avait rendu obsolète le dialogue interburundais et qu'en cas de reprise, le dialogue devait se poursuivre à Bujumbura.

6. Les représentants du parti Sahwanya-Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU) et du Rassemblement national pour le changement (RANAC) ont tous deux assisté à la réunion de Kayanza mais ont refusé de signer le document. D'après un porte-parole de Sahwanya-FRODEBU, la réunion était non consensuelle et la feuille de route avait été préparée à l'avance par des acteurs inconnus. Un représentant du RANAC a, quant à lui, déclaré que son parti défierait le CNDD-FDD lors des élections de 2020. La coalition d'opposition Amizero y'Abarundi, dirigée par Agathon Rwasa, a été conviée à la réunion mais n'y a pas assisté. Ses membres ont dénoncé un manque d'inclusivité et indiqué que de nombreux acteurs politiques avaient été laissés de côté.

7. La coalition de l'opposition en exil (ou l'opposition extérieure), à savoir le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit (CNARED), a tenu une session extraordinaire les 4 et 5 août 2018, à la suite de la promulgation de la nouvelle constitution, qu'elle considère avoir réduit à néant l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Le 28 août 2018, dans une autre déclaration, le CNARED a engagé l'équipe chargée du dialogue mené sous les auspices de la

Communauté d'Afrique de l'Est à organiser de toute urgence de véritables négociations, qui soient aussi inclusives que possible, afin de mettre fin à la crise politique burundaise. Le 14 septembre, le Président du CNARED a adressé une lettre au facilitateur dans laquelle il avait dressé une liste de problèmes mais également énuméré différents points qu'il considérait susceptibles de contribuer au succès de la prochaine session du dialogue, notamment : a) le respect du principe d'ouverture, en vue de garantir la participation de toutes les parties et de tous les membres du CNARED, y compris ceux faisant l'objet d'un mandat d'arrêt ; b) la participation de hauts représentants du Gouvernement burundais ; c) la participation du médiateur aux négociations ; d) l'amélioration des conditions de vie des réfugiés en Tanzanie ; e) la poursuite de la participation de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies aux activités de facilitation entreprises par la Communauté d'Afrique de l'Est.

8. Le 20 août, à l'occasion des célébrations de l'anniversaire de sa réélection en 2015, M. Nkurunziza a remercié les Burundais qui lui avaient accordé leur confiance, s'est félicité de l'atmosphère pacifique, sûre et calme qui régnait dans l'ensemble du pays et a souligné la liberté complète dont jouissait la population. Il a réaffirmé sa volonté de réconcilier les Burundais et de promouvoir les valeurs telles que l'amour, la complémentarité, la discipline et le respect mutuel. Il a en outre mis en garde contre toute tentative de renverser les institutions élues, mettant en garde ceux qui s'y risqueraient qu'ils pourraient tomber dans leur propre piège.

9. Le 18 septembre, le Président a présidé la cérémonie de prestation de serment des nouveaux membres de la Commission électorale nationale indépendante, dont le choix avait été approuvé par le Parlement le 29 août. Ils ont prêté allégeance à la Charte de l'unité nationale, à la Constitution et à la loi, et se sont engagés à organiser des élections indépendantes, impartiales, libres et régulières, marquées d'un sens fort de patriotisme. Des membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont dénoncé le manque de représentativité de cette nouvelle formation et se sont élevés contre le fait qu'ils n'avaient pas été consultés.

10. Aux termes de la nouvelle Constitution, les membres de coalition indépendants ne sont pas autorisés à se présenter aux élections. En conséquence, le 12 septembre 2018, M. Rwsa, personnalité éminente de l'opposition, a annoncé qu'il créait son parti politique, Le Front national pour la liberté (FNL) Amizero y'Abarundi, ce qui a été interprété comme le signe qu'il avait l'intention de se présenter aux élections présidentielles de 2020. M. Rwsa a invité d'autres membres de la coalition Amizero y'Abarundi, en particulier ceux de la branche non reconnue de l'UPRONA, à le rejoindre. En réaction, le chef du parti officiel Forces nationales de libération (FNL), Jacques Bigirimana, a porté plainte contre M. Rwsa auprès du Ministère de l'intérieur pour appropriation de l'acronyme FNL.

11. Le 18 octobre, le Président du parti d'opposition Sahwanya-FRODEBU a annoncé que son parti se retirait de la plateforme de l'opposition (CNARED), décision qui aurait été motivée par le désir de voir des partisans des idéaux démocratiques de feu le Président Melchior Ndadaye venir grossir les rangs du parti. Sahwanya-FRODEBU a également engagé tous les acteurs politiques participant au dialogue interburundais à œuvrer de concert pour résoudre la crise dans le pays.

Dialogue interburundais

12. À la dix-neuvième session ordinaire du Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, tenue le 23 février 2018 à Kampala, il a été demandé au facilitateur du dialogue interburundais d'achever au plus vite ce processus; après quoi il a décidé de tenir une cinquième session du dialogue en avril 2018. Celle-ci n'a toutefois pas pu avoir lieu comme prévu, le Gouvernement ayant annoncé qu'il ne participerait à aucune activité en lien avec le dialogue jusqu'à la tenue du référendum

constitutionnel. Après que la promulgation de la Constitution, le facilitateur a chargé des membres de son équipe de se concerter avec des représentants du Gouvernement, de partis politiques, de la coalition d'opposition extérieure et d'organisations de la société civile, notamment des jeunes, des femmes, des groupes religieux et les médias, au sujet de la tenue de la cinquième session et de l'adoption d'un programme.

13. Une délégation du Groupe de travail technique mixte, composée de membres de l'équipe de facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est et de représentants de l'Union africaine et des Nations Unies, s'est rendue à Bujumbura du 16 au 18 août afin d'entamer les préparatifs de la cinquième session du dialogue. Durant cette visite à Bujumbura, les membres du Groupe de travail ont rencontré des représentants du CNDD-FDD et de ses alliés politiques, qui ont souligné que la situation dans le pays était stable et que plusieurs points figurant au programme du facilitateur avaient été traités, tels que la modification de la Constitution et la limitation du nombre de mandats présidentiels successifs. Ils ont néanmoins accepté de participer à la cinquième session, à condition que ce soit la dernière. Le CNDD-FDD a fait remarquer que la feuille de route de Kayanza de 2018 devait servir de base au dialogue et demandé que celui-ci se tienne au Burundi.

14. Pendant sa visite, le Groupe de travail technique mixte s'est également entretenu avec des représentants de la coalition d'opposition Amizero y'Abarundi et d'autres partis politiques de l'opposition. Selon eux, plusieurs points du programme restaient à examiner dans le cadre du dialogue, concernant notamment la reconfiguration de la Commission électorale nationale indépendante et l'élaboration d'une feuille de route consensuelle prévoyant la création d'un mécanisme hybride chargé d'en surveiller la mise en œuvre. Ils étaient par ailleurs d'avis, eux aussi, que la cinquième session devait être la dernière.

15. Du 6 au 8 septembre 2018, le Groupe de travail technique mixte s'est rendu à Bruxelles pour y tenir des consultations avec la coalition d'opposition extérieure. Les membres du CNARED se sont dits prêts à participer à la cinquième session, mais ont néanmoins rappelé préférer y être conviés collectivement plutôt qu'individuellement et ajouté que l'invitation devait également concerner les membres se trouvant sous le coup d'un mandat d'arrêt. Ils se sont en outre dits préoccupés par le fait que le Gouvernement estimait que la cinquième session devait être la dernière.

16. À l'issue des consultations tenues à Bujumbura et à Bruxelles, le Groupe de travail technique mixte a conclu qu'il existait une convergence de vues suffisante pour organiser une session constructive et a entamé les préparatifs en vue de la tenue d'une réunion à Arusha (Tanzanie). L'équipe de facilitation a par ailleurs recommandé au facilitateur de réunir en amont de la session plénière des représentants d'organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, de jeunes, des médias et des groupes religieux.

17. Sur la base des retours obtenus, le facilitateur a décidé que la cinquième session du dialogue se tiendrait du 19 au 24 octobre. Le Gouvernement burundais a toutefois demandé qu'elle soit reportée après le 24 octobre afin de pouvoir commémorer, le 21 octobre, le vingt-cinquième anniversaire de l'assassinat de l'ancien Président, M. Ndadaye. Le facilitateur a donc reporté la session et décidé qu'elle aurait lieu du 24 au 29 octobre.

18. Le 20 octobre, l'équipe du facilitateur a entamé des consultations avec des représentants des femmes, des jeunes, des groupes religieux et des médias. Y ont participé 13 représentants venus de Bujumbura et de l'étranger. Les organisations de la société civile alliées au Gouvernement ont toutefois boycotté la réunion, bien que l'ONU leur ait fourni des billets d'avion, au motif que le facilitateur n'avait pas tenu compte des conditions préalables posées par le Gouvernement. À l'issue des

consultations, le 22 octobre, les participants ont présenté les résultats de leurs débats ainsi qu'une liste de recommandations et une feuille de route pour les élections de 2020.

19. Le 19 octobre, le Gouvernement a demandé un nouveau report, cette fois jusqu'en novembre, faisant valoir que le mois d'octobre était une période de deuil. Le 23 octobre, le porte-parole du Gouvernement, Prosper Ntahorwamiye, a annoncé dans un communiqué que le Gouvernement ne participerait pas à la cinquième session pour la même raison. Des représentants du Gouvernement se sont par ailleurs élevés contre le fait que certaines conditions préalables n'avaient pas été respectées, à savoir que la cinquième session devait porter uniquement sur la feuille de route de Kayanza de 2018 et que la liste des participants devait être communiquée avant la session. À l'issue de consultations tenues avec le médiateur et des dirigeants de la sous-région, le facilitateur a reporté la session d'un jour afin de donner une possibilité supplémentaire au Gouvernement, au parti au pouvoir et à leurs alliés d'y assister.

20. Le 25 octobre, le facilitateur a ouvert la cinquième session du dialogue interburundais en l'absence du Gouvernement, du parti au pouvoir et de ses partis alliés. En tout, 41 représentants de partis politiques et acteurs politiques venus du Burundi et de l'étranger y ont participé, dont deux anciens chefs d'État et six femmes occupant une place importante sur la scène politique et dans la société civile. Dans son exposé introductif, le facilitateur a encouragé les participants à œuvrer à l'élaboration d'un document consensuel, tenant compte de la feuille de route de Kayanza de 2018, élaborée par le Gouvernement, le CNDD-FDD et des partis alliés ; de la feuille de route d'Entebbe de 2018, préparée par la coalition d'opposition intérieure et extérieure lors d'une réunion organisée du 21 au 23 septembre ; des recommandations formulées par des représentants de la société civile, y compris des organisations de femmes, de jeunes, des médias et des groupes religieux, à l'issue de leur réunion à Arusha.

21. Le facilitateur a conclu la cinquième session le 29 octobre. Dans ses remarques finales, il a souligné qu'il était temps de réévaluer son rôle et l'ensemble du processus de facilitation et remercié l'équipe de facilitation et le Groupe de travail technique mixte pour leur excellent et sérieux travail et pour le soutien qu'ils lui avaient apporté tout au long de son mandat. Il a par ailleurs annoncé vouloir établir une feuille de route conjointe, qui serait composée de la feuille de route consensuelle établie par les participants et d'autres feuilles de route élaborées précédemment. La feuille de route du facilitateur contiendrait les principes et les normes minimales, qu'il estimait être consensuels, devant contribuer à garantir la tenue d'élections crédibles en 2020. Il prévoit de présenter ce document et son rapport final sur le dialogue au médiateur et à d'autres chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est à l'occasion de leur prochain sommet ordinaire, qui devrait se tenir le 30 novembre 2018, afin de leur permettre d'envisager la voie à suivre.

B. Situation en matière de sécurité

22. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée généralement calme, malgré la découverte par la police d'armes et de munitions et le signalement de meurtres, d'arrestations arbitraires et de disparitions. Plusieurs attaques auraient par ailleurs été menées contre des villages et des postes militaires par des hommes armés non identifiés.

23. Les organisations de défense des droits de l'homme ont continué de recevoir des signalements de violations de ces droits et d'atteintes à ceux-ci, y compris des meurtres, des disparitions forcées, des cas de mauvais traitements, des arrestations et des détentions arbitraires, des menaces et des restrictions à la liberté d'association,

d'expression et de circulation. Il semblerait que, dans la plupart des cas, les victimes de ces violations soient des membres de partis politiques d'opposition, en particulier le FNL-Rwasa, ou de coalitions d'opposition ayant voté contre l'amendement de la Constitution lors du référendum tenu en mai 2018. Les membres du Service national de renseignements, de la police et de l'Imbonerakure sont soupçonnés par ces organisations d'être responsables de ces actes.

24. Plusieurs attaques perpétrées par des individus armés ont également été signalées. Le 4 septembre 2018, deux individus armés non identifiés auraient ainsi lancé une attaque contre la colline de Nkurubuye, dans la commune de Gisuru (province de Ruyigi), située à la frontière entre la Tanzanie et le Burundi, avant de s'enfuir vers la Tanzanie sans faire aucune victime. Dans la nuit du 15 septembre 2018, un poste militaire de la province de Bujumbura, situé à la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo, a été attaqué par un groupe armé non identifié dont les membres seraient entrés au Burundi. La police a indiqué qu'un des assaillants avait été tué et un policier blessé, et que cinq véhicules avaient été incendiés et de nombreux biens détruits. D'après le Procureur général du Burundi, cette attaque était le fait d'un groupe de bandits qui cherchaient à dévaliser une banque. L'assassinat d'un dirigeant local des Imbonerakure et de sa femme, survenu le 19 septembre 2018 dans la zone de Buyumpu (province de Kayanza), située près de la frontière avec le Rwanda, a été attribué par le Ministère de la sécurité publique aux membres d'un groupe armé qui auraient passé la frontière pour commettre leur crime avant de repartir. Aucune intervention des forces de sécurité n'a été signalée à la frontière. Le Rwanda n'a pas réagi à ces accusations.

25. Dans la commune de Mukike (province de Bujumbura Rural), le 3 août 2018, quatre personnes ont été tuées et deux autres blessées lors d'affrontements entre des soldats de l'armée nationale et des hommes armés non identifiés. Trois des agresseurs présumés ont été placés en détention pour les besoins de l'enquête. Des affrontements entre des membres des Imbonerakure et un soldat du camp militaire de Mudubugu, qui ont fait un mort et trois blessés, ont été signalés le 4 août dans la province de Bubanza. Un véhicule militaire burundais aurait par ailleurs été pris en embuscade durant la nuit du 5 août à proximité de la forêt de Rukoko (province de Bubanza), située le long de la frontière avec la République démocratique du Congo. Cette attaque, qui aurait fait trois morts et cinq blessés dans les rangs de l'armée, a été revendiquée par le porte-parole du groupe armé burundais Forces nationales de libération-Nzabampema, qui a déconseillé à l'armée burundaise de s'aventurer dans cette zone.

26. Le 20 octobre, dans la province du Sud-Kivu (République démocratique du Congo), les autorités ont signalé des affrontements entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et un groupe rebelle armé burundais dans le village de Kabunambo, situé sur la route reliant Uvira à Bukavu. Les rebelles auraient franchi la frontière au niveau du fleuve Rusizi pour se diriger ensuite vers les collines et montagnes de la région d'Uvira. Les FARDC auraient tué un rebelle et en auraient arrêté cinq autres. Un chef de village a indiqué qu'un grand nombre de groupes rebelles armés burundais avaient été repérés se dirigeant vers Kirema, Bwegera et d'autres villages de la région d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu. Des faits analogues ont été signalés le 23 octobre, au cours desquels quatre rebelles burundais appartenant au groupe armé Résistance pour un État de droit au Burundi-Tabara ont été tués et six autres emprisonnés à Uvira à la suite d'affrontements armés survenus avec les FARDC dans la localité de Rubarika. Les FARDC ont confirmé avoir saisi 22 fusils d'assaut AK-47, une mitrailleuse lourde et un mortier qui auraient été utilisés par les rebelles burundais.

C. Faits nouveaux intervenus sur le plan socioéconomique

27. Le 22 août 2018, dans la commune de Gitega (province de Gitega), le Gouvernement a lancé un plan national de développement décennal qui a pour objectif de renforcer l'économie burundaise. Le plan national de développement se fonde sur les objectifs de développement durable et comporte 36 cibles clés. Il vise à favoriser le développement des zones rurales du Burundi d'ici 2027 par : a) des efforts visant au renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit ; b) une croissance inclusive propice à la résilience économique et au développement durable ; c) la gestion durable de l'environnement, des effets des changements climatiques et de la planification de l'occupation des sols. Il faudrait 2,5 milliards de dollars pour que ce plan soit pleinement mis en œuvre ; le Gouvernement burundais a conseillé aux donateurs internationaux de s'en inspirer pour fournir une assistance couvrant les différents secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de la sécurité alimentaire, de l'appui aux infrastructures, du développement du secteur minier, de la gestion de l'environnement et des changements climatiques, de la santé et de la protection sociale. Lors du lancement du plan national de développement, le Président a souligné qu'il permettrait au Burundi de parvenir à la viabilité économique. Le Ministre des affaires étrangères a invité des membres de la communauté internationale et des organisations internationales à la présentation de ce plan national de développement et leur a demandé de contribuer à son financement.

28. Le 5 octobre 2018, la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion consacrée au développement socioéconomique et au plan national de développement. Son président, Jürg Lauber, a fait part de son intention de se rendre au Burundi du 4 au 7 novembre afin d'organiser une retraite socioéconomique et d'engager le dialogue avec le Gouvernement au sujet du plan national de développement. Au cours de la réunion, le coordonnateur résident a fait le point de la situation sur le terrain. Il a indiqué aux participants que l'équipe de pays des Nations Unies était en train d'achever un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui serait aligné sur le nouveau plan national de développement. Le coordonnateur résident a appelé l'attention sur certaines évolutions positives récentes, notamment des améliorations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Il a précisé que l'accès à l'éducation s'était considérablement amélioré, indiqué que les chocs cycliques avaient réduit à néant certaines avancées en matière de développement et mis en évidence la persistance des besoins humanitaires. Par ailleurs, il a noté qu'environ 56 % des enfants souffraient toujours de malnutrition.

29. Afin de promouvoir l'élargissement de l'espace politique et le renforcement de la bonne gouvernance, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un montant de 7,1 millions de dollars au total en septembre 2018. Les deux nouveaux projets financés par le Fonds visent à : faire participer les femmes et les jeunes aux processus politiques ; promouvoir le règlement des conflits et l'appui à la prévention au niveau local ; atténuer les conséquences des déplacements et des retours ; et renforcer l'état de droit et de la bonne gouvernance.

D. Situation humanitaire

30. La situation humanitaire reste fragile et se caractérise par une grande vulnérabilité et des besoins humanitaires aigus dans certains secteurs. Les niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition se sont améliorés par rapport à 2017 en raison de deux saisons agricoles consécutives relativement bonnes. Quelque 1,7 million de personnes sont encore touchées par l'insécurité alimentaire, soit 35 % de moins qu'en 2017. Les déplacements internes de population ont légèrement

diminué, et le nombre de déplacés était estimé à 159 000 en août 2018, dont la plupart du fait de catastrophes naturelles, selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations. Toutefois, le nombre des déplacés devrait connaître une augmentation, liée au début de la saison des pluies, qui a commencé en septembre.

31. Le 27 septembre, le Conseil national de sécurité du Burundi a décidé de suspendre toutes les activités des organisations non gouvernementales internationales présentes dans le pays pour une période de trois mois, le temps qu'elles se mettent en conformité avec la réglementation régissant les organisations non gouvernementales internationales publiée le 23 janvier 2017. Cette réglementation exige que les organisations non gouvernementales internationales : donnent au Ministère des finances un accès à leurs finances ; déposent un tiers de leur budget à la banque d'État ; et respectent les quotas ethniques dans le recrutement du personnel (60 % de Hutus, 40 % de Tutsis, 30 % de femmes). Par conséquent, le programme de rapatriement librement consenti a été suspendu, principalement parce que certaines activités essentielles, telles que transport et logistique, gestion des centres de transit, protection et santé, avaient été jusque-là assurées par deux organisations non gouvernementales internationales. La suspension a eu des répercussions graves sur les programmes destinés aux 70 000 réfugiés congolais répartis dans quatre camps au Burundi. Les réfugiés se trouvant dans des camps et en zones urbaines ont également été touchés par la décision du Gouvernement et les services assurés par ces organisations non gouvernementales ne concernaient plus que les activités essentielles.

32. Le 17 octobre, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Suisse, l'ONU et l'Union européenne ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont souligné l'importance du travail des organisations non gouvernementales internationales au Burundi, notamment dans la lutte contre le paludisme, le VIH-sida et la malnutrition, l'aide au rapatriement librement consenti des réfugiés et l'implication dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'entrepreneuriat. Ils ont proposé d'appuyer les négociations entre les organisations non gouvernementales et le Gouvernement.

33. Au 9 novembre, quelque 25 organisations non gouvernementales internationales qui avaient présenté les documents demandés avaient été autorisées par le Ministre de l'intérieur à reprendre leurs activités. Une quarantaine d'autres ont également présenté les documents demandés et devraient prochainement reprendre leurs activités. Le Ministère de l'agriculture a mis en place une commission chargée d'observer les procédures de recrutement des organisations non gouvernementales internationales et leurs pratiques d'achat.

34. Au cours de la période considérée, près de 1 000 réfugiés sont retournés chaque semaine de Tanzanie au Burundi en vertu de l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-HCR. Au 27 septembre 2018, 52 160 réfugiés avaient été rapatriés au Burundi, principalement de Tanzanie, mais également du Kenya. Le nombre de réfugiés burundais dans les pays voisins était de 383 283, dont 227 510 en Tanzanie. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le HCR et d'autres entités des Nations Unies s'efforcent de trouver des solutions pour la réintégration socio-économique des rapatriés. Toutefois, on estime que 1 000 réfugiés supplémentaires quittent le Burundi chaque mois. Il est donc essentiel de continuer à demander le respect inconditionnel des normes internationales régissant le droit d'asile ainsi que le caractère volontaire des retours.

35. Le financement de l'action humanitaire au Burundi reste faible. Le plan d'intervention humanitaire de 2018, dont l'application nécessite environ 142 millions de dollars, était financé à hauteur de 52 % au 9 novembre.

E. Droits de l'homme et coopération judiciaire

Violations des droits de l'homme et atteintes à ceux-ci

36. La situation des droits de l'homme demeure préoccupante. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de recevoir des allégations concernant des violations des droits de l'homme et des atteintes à ceux-ci, y compris des meurtres, des disparitions forcées, des cas de tortures et de mauvais traitements ; des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des menaces et des restrictions à la liberté d'association, d'expression et de circulation. Au moins 45 cadavres non identifiés ont été retrouvés, dont certains présentaient des signes de violence. La persistance des violations des droits de l'homme et des atteintes à ceux-ci ont contribué à créer un climat de crainte dans le pays. Dans la plupart des cas, ces violations visaient des membres de partis ou de coalitions politiques de l'opposition, des personnes soupçonnées de s'opposer au Gouvernement ou des personnes qui avaient voté contre, ou dont on pensait qu'elles avaient voté contre, l'amendement de la Constitution à l'occasion du référendum du 17 mai. Des membres du service national du renseignement, de la police, de l'armée et des Imbonerakure en seraient les principaux auteurs.

37. La limitation de l'espace démocratique reste une source de préoccupation majeure dans le contexte du référendum constitutionnel, alors que les débats en vue des élections prévues en 2020 commencent. Les libertés civiles, telles que la liberté d'expression, d'association et de mouvement, ont continué d'être restreintes, et les activités de certains réseaux d'information locaux et de certaines organisations de défense des droits de l'homme sont toujours suspendues. Des membres des partis politiques de l'opposition, lorsqu'ils sont vus ensemble, sont souvent accusés de tenir des réunions illégales, et ils sont arrêtés, placés en détention puis relâchés. Toutefois, certains restent en détention au-delà du délai légal de 14 jours et ils subiraient des violences corporelles. Le 13 août 2018, à Gitega, un défenseur des droits humains et ancien responsable de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), a été accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État et de rébellion, puis condamné à cinq ans de prison. Il est le cinquième défenseur des droits de l'homme à être condamné depuis mars 2018, après Germain Rukuki (32 ans de prison) et trois membres de l'organisation non gouvernementale locale Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités (PARCEM), condamnés à 10 ans de prison chacun.

38. L'impasse politique actuelle a des répercussions négatives sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, qui ne s'est guère améliorée. La hausse du chômage et l'augmentation du prix des produits et services de base ont eu des répercussions négatives sur la population, en particulier les enfants, ce qui a entraîné une augmentation du taux de décrochage scolaire et entravé les efforts déployés pour lutter contre la malnutrition sévère.

Coopération avec les mécanismes de protection des droits de l'homme et les mécanismes judiciaires

39. Contrairement à l'engagement pris par le Gouvernement burundais de reprendre pleinement sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, comme l'a noté avec satisfaction le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 36/2 (2017), les discussions sur le nouveau mémorandum d'accord entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement sont toujours au point mort. Le Gouvernement n'a pas répondu à la dernière note verbale du 8 mai qui lui a été adressée.

40. Dans son rapport (A/HRC/39/63), La Commission d'enquête sur le Burundi, mandatée par le Conseil des droits de l'homme, a indiqué le 8 septembre que de graves violations des droits de l'homme, y compris des crimes contre l'humanité, avaient continué d'être commises au Burundi en 2017 et 2018. Parmi les violations avérées, on peut citer des cas d'exécutions sommaires, de disparitions forcées, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, de violences sexuelles et de violations des libertés civiles telles que la liberté d'expression, d'association, de réunion et de mouvement (ibid., par. 10 et 77). Des membres de l'opposition et de l'opposition présumée ont été cités comme principales cibles, en particulier les personnes qui ont refusé d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, de s'inscrire sur les listes électorales pour voter à l'occasion du référendum constitutionnel ou de payer des contributions. Les principaux auteurs ont été identifiés comme étant des membres des Imbonerakure, de la police et du service national de renseignement. Le Gouvernement a une fois de plus refusé de coopérer avec la Commission d'enquête, malgré les demandes et initiatives répétées de celle-ci.

41. Divers responsables gouvernementaux, dirigeants de partis politiques et représentants de la société civile jugés proches du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ainsi que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, ont dénoncé le rapport de la Commission d'enquête. Le Ministre burundais des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre a accusé la Commission d'être au centre d'une conspiration internationale contre le Gouvernement. Le 11 septembre, l'Assemblée nationale et le Sénat ont rejeté le rapport après des présentations des ministres de la justice, de l'intérieur et des droits de la personne humaine. Le Président du Sénat a accusé la Commission de recueillir de fausses informations sur les médias sociaux et des chiffres fournis par des insurgés et par des « putschistes » basés au Rwanda. Le Président de l'Assemblée nationale a déclaré que le rapport avait été rédigé uniquement en fonction de ce que les membres de la Commission souhaitaient et passait sous silence les réalisations du Gouvernement en matière de justice, de droits de l'homme et de sécurité.

42. Le 12 septembre, le Gouvernement a déclaré les trois membres de la Commission d'enquête *persona non grata*. Le Gouvernement et les organisations de la société civile alliées ont organisé les 15 et 22 septembre, respectivement, des manifestations pacifiques à Bujumbura et dans plusieurs autres régions du pays pour protester contre ce rapport. Lorsque la Commission d'enquête a présenté son rapport à la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 24 octobre, un représentant de la délégation burundaise a fait une déclaration dans laquelle il a dit rejeter le rapport de la Commission et affirmé que ses membres étaient contrôlés à distance par des forces extérieures. Le représentant du Burundi a menacé les membres de la Commission, déclarant que son pays se réservait le droit légitime de traduire en justice les auteurs [du rapport] pour diffamation et tentative de déstabilisation du Burundi car la responsabilité pénale (était) individuelle. Les allégations selon lesquelles le Président aurait tenu des propos haineux étaient également une diffamation qui ne resterait pas impunie. En réponse, le 25 octobre, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié une déclaration dans laquelle elle a dit regretter profondément la réaction belliqueuse et diffamatoire du Burundi face aux conclusions de la Commission d'enquête et de ses membres pour le travail accompli à la demande expresse du Conseil des droits de l'homme, dont le Burundi est membre.

43. M. Rwsa, chef de la coalition d'opposition Amizero y'Abarundi et Vice-Président de l'Assemblée nationale, a appelé le Ministère de la justice à poursuivre tous les auteurs de violations des droits de l'homme afin d'éviter de fournir à l'ONU des prétextes pour formuler de telles accusations. Les membres de son groupe

parlementaire et d'autres membres de l'opposition ont, quant à eux, salué le rapport qu'ils ont qualifié d'exact et de nécessaire. Le 8 août 2018, 36 organisations non gouvernementales burundaises et internationales ont adressé une pétition au Conseil des droits de l'homme pour demander le renouvellement du mandat de la Commission d'enquête, estimant que ses travaux étaient d'une importance cruciale pour améliorer la situation des droits humains dans le pays. Par sa résolution 39/14 du 28 septembre 2018, le Conseil des droits de l'homme a prorogé d'un an le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi et exhorté le Gouvernement à coopérer pleinement avec elle.

44. La suspension, le 27 septembre, des activités des organisations non gouvernementales internationales œuvrant au Burundi a été interprétée comme une tentative d'exercer un plus grand contrôle sur les organisations non gouvernementales et leur action au niveau local, en particulier dans la perspective des élections de 2020.

III. Activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et de son bureau

45. Mon Envoyé spécial s'est rendu au Burundi du 3 au 11 septembre pour poursuivre le dialogue avec les parties prenantes nationales, notamment dans le cadre du dialogue interburundais. En marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, il a également eu des échanges avec les parties prenantes et les partenaires concernés par le dialogue interburundais et la situation au Burundi. Il s'est de nouveau rendu sur place du 2 au 11 novembre pour tenir des consultations.

46. À Bujumbura, lors de sa précédente visite en septembre, mon Envoyé spécial a rencontré des responsables gouvernementaux, notamment le Ministre des affaires étrangères, des représentants des partis politiques, y compris de l'opposition, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, des groupes de femmes, des responsables religieux, d'anciens chefs d'État, des membres du corps diplomatique et d'autres membres de la communauté internationale. La visite avait pour objectifs d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain et d'aborder la question de la participation de toutes les parties prenantes à la cinquième session de dialogue. Avec le Ministre des affaires étrangères, mon Envoyé spécial s'est entretenu du processus de dialogue, des relations entre l'ONU et le Burundi et de la finalisation de l'accord sur le statut de la mission entre le Gouvernement et son Bureau à Bujumbura.

47. Le 12 septembre, à Dar es-Salaam (Tanzanie), mon Envoyé spécial a informé le facilitateur du dialogue des résultats de ses réunions tenues au Burundi avec diverses parties prenantes et examiné plus avant le processus du dialogue interburundais. Au cours de cette réunion, ils ont procédé à un échange de vues sur la nécessité de veiller à ce que les préparatifs soient bien avancés avant de tenir la cinquième session de dialogue, en tenant compte des divergences de fond énumérées dans les conclusions de la quatrième session de dialogue.

48. Mon Envoyé spécial a tenu des consultations avec différentes parties prenantes sur l'état d'avancement du dialogue interburundais, ainsi que sur les perspectives de tenir la cinquième session en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale à New York, du 25 au 28 septembre. Il a rencontré le Premier Ministre de la République de l'Ouganda, M. Ruhakana Rugunda, qui a confirmé la volonté du Président ougandais de contribuer à l'avancement du dialogue interburundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est. Le Ministre des affaires étrangères du Burundi M. Ézéchiel Nibigira, a assuré à mon Envoyé spécial que son Gouvernement était déterminé à participer pleinement à la cinquième session de dialogue. Mon Envoyé spécial a également consulté plusieurs représentants permanents et envoyés spéciaux

européens. Lors d'une réunion tenue en marge de l'Assemblée générale, les membres du Groupe de contact international pour le Burundi se sont de nouveau engagés à appuyer la cinquième session de dialogue.

IV. Observations et recommandations

49. La décision prise par le Gouvernement burundais, le parti au pouvoir et les partis alliés, de ne pas participer à la cinquième session du dialogue interburundais a été accueillie avec préoccupation par les différents acteurs et les partenaires extérieurs. À l'occasion de réunions tenues en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale en septembre dernier, le Ministre des affaires étrangères a fait part des inquiétudes de son Gouvernement mais également de la volonté de celui-ci de participer à la prochaine session du dialogue. Je prends bonne note des préalables posés par le Gouvernement à sa participation au dialogue, mais c'est en dernier ressort aux autorités qu'il incombe de créer des conditions propices pour que le pays réalise son potentiel, que le peuple burundais jouisse de ses droits et libertés et qu'il puisse notamment participer à des élections crédibles et inclusives. Je suis persuadé que le dialogue interburundais, organisé sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est, peut participer à la réalisation de cet objectif.

50. La situation politique au Burundi exige toujours la plus grande attention de la communauté internationale en général et du Conseil de sécurité en particulier, la méfiance restant profonde entre le Gouvernement et le parti au pouvoir d'une part, et l'opposition de l'autre. L'absence d'avancées nettes dans le dialogue interburundais, susceptibles de déboucher sur un règlement durable de la crise de 2015, demeure préoccupante, notamment dans la perspective des élections de 2020. Par ailleurs, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ceux-ci partout dans le pays suscitent toujours de graves inquiétudes.

51. Je suis d'avis que la déclaration faite par le Président Nkurunziza en juin selon laquelle il ne briguerait pas un nouveau mandat peut aider à apaiser les tensions politiques et à inciter les parties à parvenir à un consensus alors que les préparatifs des élections législatives de 2020 ont commencé.

52. Je félicite le médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Musevini, le facilitateur, M. Mkapa, l'Union africaine et mon Envoyé spécial des efforts inlassables qu'ils font pour que le dialogue interburundais reprenne, et j'encourage les parties à s'acquitter des obligations qui sont les leurs de mettre fin à la crise politique. Je prie instamment la Communauté d'Afrique de l'Est et tous les responsables de la région de redoubler d'efforts afin que le Burundi retrouve la stabilité, sans revenir sur les avancées historiques de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

53. Alors que le dialogue politique se tourne de plus en plus vers les préparatifs des élections de 2020, toutes les parties doivent être conscientes que l'on ne pourra aboutir à une paix durable que si l'administration publique est prête à faire des concessions et à appliquer les principes de l'état de droit. C'est pourquoi, afin de créer les conditions propices à un règlement de la crise et à la tenue d'élections, le pays doit procéder au renforcement des capacités de ses institutions chargées de la sécurité pour qu'elles soient davantage responsables et au service de la population.

54. Je prends acte des débats que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenus sur le Burundi le 19 septembre, au cours desquels il a adopté plusieurs décisions. Le Conseil a réaffirmé son attachement à l'esprit et à la lettre de l'Accord d'Arusha, ainsi que son appui aux efforts entrepris dans le cadre du dialogue interburundais tenu sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il a

également décidé de réduire le nombre des spécialistes des droits de l'homme et des experts militaires de l'Union africaine au Burundi, tout en prorogeant leur mandat. J'engage l'Union africaine à poursuivre sa coopération avec le Burundi et la Communauté d'Afrique de l'Est alors que le pays se dirige vers la tenue des élections de 2020. L'action de la Communauté d'Afrique de l'Est ne pourra qu'être renforcée si elle reçoit l'approbation et le soutien de l'Union africaine et de l'ONU. L'ONU, en particulier grâce à l'action de mon Envoyé spécial, poursuivra ses efforts dans ce domaine.

55. Je note, par ailleurs, que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer dans l'ensemble du pays même si des accrochages, des actes de violence et des incursions présumées d'individus armés continuent de se produire. Quoiqu'il en soit, j'appelle le Gouvernement à ouvrir l'espace politique, à veiller au plein respect et à la protection des droits de l'homme et à faire cesser les actes d'intimidation. L'amélioration des conditions de sécurité participera en grande partie à la tenue d'élections crédibles en 2020.

56. Je suis gravement préoccupé par les signalements persistants de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci ainsi que de crimes apparentés et je prie instamment les autorités burundaises de conduire des enquêtes exhaustives, impartiales, indépendantes, efficaces et approfondies sur ces violations des droits de l'homme et les atteintes à ceux-ci, de sorte que les auteurs aient à rendre compte de leurs actes et que toutes les victimes aient accès à des recours effectifs et aux réparations qui leur sont dues.

57. J'engage le Gouvernement à reprendre pleinement, sans plus de retard, sa coopération avec les mécanismes de l'ONU chargés des droits de l'homme et je l'encourage à conclure les négociations engagées avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme concernant l'exécution du mandat de celui-ci au Burundi et la signature du mémorandum d'accord nécessaire.

58. Je prie instamment le Gouvernement d'accorder toute l'attention voulue aux recommandations formulées par la Commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme et de les appliquer. J'encourage vivement le Gouvernement à entamer un dialogue avec la Commission, dans l'intérêt du peuple burundais et des pays voisins concernés par l'instabilité au Burundi.

59. Je suis gravement préoccupé par la précarité de la situation socioéconomique du Burundi, qui est la conséquence de la crise politique. Il faudra faire un effort délibéré pour s'attaquer aux problèmes économiques et restaurer la confiance entre le Gouvernement burundais d'une part et les donateurs et les partenaires de développement d'autre part. Je salue le lancement du plan national de développement, qui peut ouvrir de nouvelles voies de collaboration. J'invite le Gouvernement burundais et ses partenaires de développement à renforcer leurs liens et à œuvrer de concert à l'application du plan.

60. Je prie instamment le Gouvernement de travailler avec mon Envoyé spécial en vue de finaliser dans les meilleurs délais l'accord sur le statut de la mission.

61. Je demande à tous les partenaires régionaux et internationaux concernés, y compris les membres du Conseil de sécurité, de participer à des débats de fond après la tenue, fin novembre, du Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, afin de faire le point et de décider ensemble de la voie à suivre. En fonction de la situation sur place, je proposerai plusieurs rôles possibles pour l'ONU au Burundi, après avoir tenu des consultations avec les principaux partenaires internationaux, dont la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine.

62. Je salue les efforts inlassables que font mon Envoyé spécial et toutes les entités des Nations Unies œuvrant au Burundi. L'ONU reste un partenaire du Burundi et mettra tout en œuvre pour l'aider à régler ses difficultés d'ordre politique et socioéconomique.
